fut accepté. En voyant les soldats espagnols, Cespedes saisit son révolver, déchargea sur eux ses six coups et tomba percé de balles. Le corps du vaillant patriote cubain fut transporté à Santiago-de-Cuba et brûlé le 1er mars.

CESSENON, jolie petite ville de France (Hérault), cant. et à 8 kilom. de Saint-Chinian, arrond. et à 35 kilom. de Saint-Pons, dans un site délicieux, sur la rive gauche de l'Orbe; pop. aggl., 1,515 hab. — pop. tot., 2,136 hab. « Parmi les peuples anciens qui habitaient le territoire de la province du Languedoc, dit M. Fisquet, Pline cite mal à propos les *Cenicenses* qui étaient à Ville-Vieille (Gard) ou bien vers le mont Cenis, dans les Alpes Cottiennes, et c'est sur cette fausse citation que certains auteurs ont voulu donner à Cessenon une origine antique. Cessenon était, au xe siècle, une châtellenie que Garcinde, veuve de Raymond Pons, comte de Toulouse, donna en 975 à l'abbaye de Saint-Pons-de-Tomières en la personne de Hugues, son abbé. Nous voyons Henri de Transtamare vendre, en 1367, Cessenon au roi de France Charles V, et Louis XI le donner en 1466 à Pons de Clermont, qu'il avait investi de la lieutenance du Languedoc. Charles VIII le réunit, en 1483, à la couronne. Cessenon tomba, en janvier 1577, au pouvoir des protestants, à qui le maréchal de Damville l'enleva au mois de mai suivant. Les ligueurs, commandés par le duc de Joyeuse, le prirent le 18 avril 1586, et, la même année, le duc de Montmorency vint inutilement l'assiéger avec des troupes nombreuses; enfin, les royalistes s'en emparèrent en 1591. »

* **CESSON**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant., arrond. et à 6 kilom. de Rennes; pop. aggl., 374 hab. — pop. tot., 2,418 hab.

CESTRINUS, fils d'Hélénus et d'Andromaque. Après la mort de son père, roi d'Epire, dont le trône échut à Molossus, fils de Pyrrhus, il s'établit dans une contrée voisine, la Cammanide, qui fut appelée de son nom Cestrinide.

* **CÉTÈNE** s. m. — **Encycl.** Chim. Le *cétène* ($C^{16}H^{32}$) se prépare soit en distillant rapidement la cétine et en traitant ce produit par la potasse, qui dissout les acides gras et isole le *cétène*, soit en distillant plusieurs fois de suite l'éthal sur l'acide phosphorique anhydre.

Ce composé se présente sous forme d'un liquide huileux, incolore, sans saveur. Il est insoluble dans l'eau, mais se dissout très-facilement dans l'alcool et dans l'éther. Mis en contact avec un corps en ignition, il prend feu et brûle avec une flamme blanche. Chauffé à 275°, il distille sans se décomposer. Sa densité, à l'état liquide, est de 0,7893 à + 15°; à l'état de vapeur, elle est de 8,007 par rapport à l'air.

Quand on mélange à froid le *cétène* avec de l'acide bromhydrique ou chlorhydrique, on obtient, au bout de quelques heures, un produit peu stable et qui ne peut distiller sans se décomposer. La combinaison marche moins lentement si la réaction a lieu à chaud. Traité par l'acide hypochloreux impur, c'est-à-dire contenant encore quelques traces de l'oxychlorure de mercure qui a servi à préparer ce dernier sel, le *cétène* se transforme en chlorhydrine du glycol cétinique. Pour obtenir ce produit à l'état de pureté, il suffit d'agiter avec de l'éther, qui enlève la chlorhydrine et aussi un peu de *cétène* et de chlorure de mercure. On évapore, puis on agite le produit huileux avec du chlorure ammonique, qui enlève le mercure. Enfin, on porte le résidu à 250° en chauffant à l'abri de l'air dans un courant d'acide carbonique et on obtient une huile très-fixe, qui résiste sans se congeler à une température de — 15° et distille vers 300° sans subir la moindre altération. Si on traite cette huile par la potasse, elle lui enlève HCl, et il se dépose une matière solide, cristallisable en petites aiguilles, que M. Wurtz regarde comme étant de l'oxyde de *cétène* ($C^{16}H^{32}O$).

Le brome et le chlore donnent avec le *cétène* des composés encore mal définis.

CÉTÉNYLE s. m. (sé-té-ni-le). Syn. de CÉTÈNE.

CETEUS, un des fils de Lycaon et père de Mégisto. Il fut placé, ainsi que sa fille, dans le ciel, où il figure sous le nom d'Engonase (gr. ἐν γόνασι, qui est agenouillé), dans l'attitude d'un homme suppliant les dieux de lui rendre sa fille.

CÉTHEGUS, capitaine rutule, tué par Enée. (*Enéide*.)

CÉTO, fille de Pontus et de Gæa. Elle eut de son frère Phorcus ou Phorcys les Gorgones.

CÉTOL s. m. (sé-tol). Chim. Syn. de ÉTHAL.

* **CÉTON**, bourg de France (Orne), cant. et à 7 kilom. du Theil, arrond. et à 37 kilom. S.-E. de Mortagne, sur un affluent de l'Hoëne; pop. aggl., 1,060 hab. — pop. tot., 3,274 hab.

CÉTOSAURIENS s. m. pl. (sé-to-sô-riain — du gr. *kêtos*, baleine, et de *saurien*). Erpét. Famille de reptiles sauriens.

CÉTRARIQUE adj. (sé-tra-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide qui s'extrait du lichen d'Islande.

— **Encycl.** L'acide *cétrarique* se rencontre avec l'acide lichenstéarique dans le lichen d'Islande. Pour extraire ces deux acides, on met le lichen dans de l'alcool additionné de 15 grammes de carbonate de potasse par kilogramme de liquide; on porte le tout à l'ébullition et l'on maintient en cet état pendant vingt minutes environ. On filtre, puis on traite le liquide par l'acide chlorhydrique très-étendu, et il ne tarde point à se former un précipité qui contient les acides *cétrarique* et lichenstéarique souillés d'une substance verte. Pour retirer de ce précipité l'acide *cétrarique*, il suffit de l'épuiser par huit ou dix fois son poids d'alcool étendu d'eau et bouillant, l'alcool aqueux dissolvant l'acide lichenstéarique sans dissoudre ni l'acide *cétrarique* ni la matière verte. Pour isoler l'acide cherché de cette substance, on traite le résidu par un mélange d'éther et d'huile essentielle, qui l'enlève au bout de quelques lavages. On reprend l'acide *cétrarique* par l'alcool à 90° centésimaux et bouillant, d'où il se dépose par refroidissement en longues aiguilles qu'on peut purifier encore en reprenant le tout par le noir animal, en ajoutant de la potasse et enfin en décomposant par l'acide chlorhydrique le cétrarate formé.

En l'état de pureté parfaite, l'acide *cétrarique* cristallise en aiguilles très-fines, longues, déliées et d'une grande blancheur. Il possède une saveur très-amère, se dissout très-facilement dans l'alcool concentré et bouillant, mais est à peu près insoluble dans l'eau ou l'éther. Ces cristaux ne renferment point d'eau de cristallisation.

Traité par l'acide sulfurique, l'acide *cétrarique* prend une teinte jaune qui ne tarde point à virer au rouge, puis il se forme une masse pâteuse qui finit par se dissoudre dans l'acide, d'où une certaine quantité d'eau précipite une matière ulmique particulière.

L'acide azotique oxyde l'acide *cétrarique*, qui se transforme en acide oxalique et laisse une résine non encore étudiée.

L'acide chlorhydrique dissout quelque peu l'acide *cétrarique*, et la partie qui échappe à son action dissolvante se colore en bleu. L'addition à la liqueur de quelques gouttes d'acide sulfurique fait passer au rouge la teinte bleue, qu'on ramène en ajoutant quelques gouttes d'eau. Le composé bleu qui se forme sous l'action de l'acide chlorhydrique se dissout facilement dans un mélange de protochlorure et de perchlorure d'étain. La solution fournit, par les alcalis, une très-belle laque bleue.

L'acide *cétrarique* déplace l'anhydride carbonique de ses combinaisons alcalines et donne des cétrarates doués d'une saveur très-amère. Ces sels sont jaunes et solubles dans l'eau et dans l'alcool. Les acides énergiques les décomposent et régénèrent l'acide *cétrarique*. Cet acide donne également des sels acides et des sels neutres. Ces derniers sont peu fixes et se décomposent au contact de l'air. Le chlore et le brome n'agissent point sur l'acide *cétrarique*.

* **CETTE**, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Montpellier, à l'embouchure du canal du Midi dans la Méditerranée; pop. aggl., 24,103 hab. — pop. tot., 25,826 hab. Salaison de poisson, sécheries de morue, grande fabrication de tonneaux. Entrepôt de douane et de sel. Grand commerce de vins et d'eau-de-vie, de charbons, de minerais et de soufre. Bains de mer et de sable très-fréquentés depuis le 1er juin jusqu'à la fin de septembre.

— *Histoire*. « Cette, dit M. Ad. Joanne, doit son nom à son promontoire, que les Phocéens de Marseille désignaient sous le nom de Σίγιον ou Σίτιον. L'an 115 av. J.-C., les Romains établirent dans la partie N. de la presqu'île de Cette une colonie qui n'acquit jamais une grande importance. Pendant tout le moyen âge, Cette ne fut qu'un fief dépendant habituellement de quelque monastère, possédé un instant, au xvie siècle, par le fils du connétable de Montmorency, et qui revint bientôt, on ne sait comment, aux évêques d'Agde; ceux-ci le gardèrent jusqu'en 1791. Henri IV avait pensé à établir sur cette côte un port de refuge pour les navires exposés aux tempêtes de la Méditerranée. Cette tentative échoua; mais Riquet, ayant choisi ce point pour mettre le canal du Midi en communication avec la mer, posa la première pierre du port en 1666 et fit commencer les deux jetées qui existent encore. Le port créé, la ville se fonda. En 1710, dans la nuit du 24 au 25 juillet, les Anglais s'emparèrent par surprise du port, des forts et de la ville; mais le maréchal de Noailles les leur reprit cinq jours après. En 1809, l'amiral Baudin, poursuivi par une escadre anglaise supérieure en nombre, se réfugia dans le port de Cette, en perdant un navire. A part ces événements, l'histoire de Cette a toujours été purement commerciale. » On visite aux environs la montagne de Cette, isolée, pour ainsi dire, au milieu des eaux. On y jouit de beaux points de vue sur la Méditerranée, l'étang de Thau et l'étang de Vic. A 4 kilom. au N., se trouvent les bains de Balaruc.

* **CETTIGNE**, capitale du Montenegro. — On a beaucoup parlé de Cettigne depuis le dernier soulèvement de la Serbie et du Montenegro contre les Turcs (1875-1876). C'est une bourgade qui compte aujourd'hui, comme sous le gouvernement de ses princes-évêques, 3,000 à 4,000 habitants. Le prince Nitika, neveu de Danila, le chef qui secoua le joug des anciens propriétaires de cette principauté, a fait construire dans Cettigne, qui n'était autrefois qu'un amas confus de baraques et de tentes, quelques maisons de pierre qui semblent au premier abord n'être que des maisons de fermiers à l'aise. On compte à Cettigne une douzaine de bâtisses de ce genre; les autres habitations sont en bois et couvertes de toits de chaume. Cettigne est située au milieu de l'unique vallée du Montenegro. Elle est protégée par des montagnes inaccessibles qui la défendent contre toute invasion, mais lui enlèvent tout espoir d'agrandissement en lui fermant, pour ainsi dire, toute relation avec l'extérieur. En face du palais du prince, la plus belle maison de la ville, se trouve l'habitation de Georges Petrovich, président du Sénat (1876). Entre ces deux maisons s'étend une place au milieu de laquelle s'élève l'arbre de justice sous lequel le prince siége pour trancher les différends qui s'élèvent entre ses sujets.

CÉTUS, monstre marin, qui fut envoyé par Neptune pour ravager les terres de Céphée et qui fut tué par Persée. ‖ Autre monstre marin envoyé par Neptune contre Laomédon. Il fut tué par Hercule.

CEUTHONYMUS, père de Ménétius, le gardien des troupeaux de Pluton dans les enfers, que Proserpine sauva des mains d'Hercule.

* **CEYLAN**, île de la mer des Indes, capitale Colombo; 2,375,000. — Cette île, d'une si grande importance par sa position, par ses beaux ports, forme un gouvernement séparé dépendant directement de l'Angleterre. Les principales productions de Ceylan sont: le café, l'huile de coco, la cannelle, le thé, le quinquina et les huiles de citronnelle, la plombagine, les perles, les rubis et les saphirs.

* **CEYRAS** (Henri-Auguste), homme politique français. — Il est mort au mois de février 1877.

CÉYX, fils d'Hespérus et époux d'Alcyone. V. ce dernier mot, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*. ‖ Roi de Trachine, en Thessalie, ami d'Hercule et père d'Hippasus et d'Hylas.

* **CEYZÉRIAT**, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. S.-E. de Bourg, sur la rive droite de la Vallières; pop. aggl., 668 hab. — pop. tot., 1,068 hab.

CÉZANNE (Louis-Joseph-Ernest), ingénieur et homme politiqne français, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1830, mort en 1876. A dix-neuf ans, il entra à l'École polytechnique, d'où il sortit, en 1851, élève ingénieur. Après avoir suivi les cours de l'École des ponts et chaussées, M. Cézanne fut nommé ingénieur. En 1856, la Société autrichienne des chemins de fer l'attacha à son service. Pendant trois ans, il construisit en Autriche un grand nombre de ponts, notamment le beau pont à arches métalliques de Szegedin. Forcé de quitter ce pays à l'époque de la guerre d'Italie, il accepta l'offre qui lui fut faite d'entrer comme ingénieur en chef dans la Société des chemins de fer russes. Parmi les travaux qu'il fit exécuter en Russie, on cite le tunnel de Kowno. En 1862, il revint en France, où il fut nommé chef de l'exploitation du chemin de fer du Midi. Depuis peu de temps M. Cézanne était devenu directeur des chemins de fer ottomans, lorsqu'il apprit la déclaration de guerre à la Prusse (1870). Aussitôt il donna sa démission et revint à Paris, d'où il sortit en ballon, le 3 novembre, chargé par le général Trochu d'une mission auprès de la délégation de Tours. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut élu par 14,212 voix député des Hautes-Alpes à l'Assemblée nationale. Dans sa profession de foi, il s'était prononcé en faveur de la République, qui représentait, dit-il, la conciliation, l'union, la paix et l'économie. Il alla siéger au centre gauche, vota la proposition Rivet, fut nommé rapporteur de la proposition Ravinel, se prononça contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce, pour la proposition Feray, et vota tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, cherchant, disait-il, à sauvegarder tour à tour l'ordre et la liberté. En général, M. Cézanne appuya la politique de M. Thiers, pour lequel il vota le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, il flotta entre le groupe Casimir Périer et le centre droit, sacrifiant le plus souvent la liberté à ce qu'on appelait alors l'ordre moral, et ce qui n'était en réalité que la plus aveugle et la plus ardente des réactions; toutefois, il continua à se déclarer partisan de la République conservatrice. Quelques jours après la chute de M. Thiers, il écrivait: « La République, quoique blessée, n'est pas en danger. Les monarchistes n'ont pu s'entendre pour renverser la république, et ils sont, aujourd'hui comme hier, impuissants à fonder la monarchie. La République reste le gouvernement du pays, le seul qui puisse s'établir et vivre sur tant de ruines. » Lorsque les intrigues des monarchistes prirent un caractère menaçant et qu'on annonça comme étant sur le point de s'accomplir la restauration de la monarchie de droit divin, M. Cézanne écrivit, le 10 octobre 1873, à M. Léon Say, une lettre dans laquelle il protesta avec vigueur contre toute atteinte à la souveraineté nationale. « Quant à moi, ajouta-t-il, je voterai pour la République, parce que je suis convaincu que la révolution commencée en 1789 ne sera terminée que par l'abolition de l'hérédité dans la première magistrature du pays; j'ai encore une raison très-puissante pour voter ainsi: je l'ai promis à mes électeurs; ils n'ont pas changé d'avis, et je resterai fidèle à ma parole. » Le 19 novembre suivant, il s'abstint de voter sur le septennat. M. Cézanne, placé sur les confins des deux centres, continua, sous le septennat, son rôle de républicain conservateur, mais si flottant, si indécis, qu'il vota, le 16 mai 1874, pour M. de Broglie. Après la chute de ce ministre, M. de Goulard, chargé de former un cabinet, offrit à M. Cézanne le portefeuille des travaux publics; mais celui-ci le refusa, voyant l'impossibilité d'amener la conjonction des centres et de former par là une majorité modérée. Homme pratique, connaissant fort bien les questions d'affaires, très-travailleur, M. Cézanne était devenu un des membres les plus actifs de l'Assemblée, aux discussions de laquelle il prenait une part fréquente, et il montrait une grande compétence en matière de travaux publics. Les rapports dont il fut chargé, notamment par la commission des chemins de fer, étaient des plus remarquables. Membre de la seconde commission des Trente, chargée d'élaborer les lois concernant l'organisation des pouvoirs publics, il y apporta un esprit de concession souvent exagéré et se prononça contre le scrutin de liste, proposa de faire élire le Sénat en partie par le suffrage universel, en partie par des catégories d'électeurs, et il eut l'idée assez malheureuse d'amener la Chambre à voter que, pour l'élection des sénateurs, chaque commune enverrait un délégué qui ferait partie des électeurs privilégiés, de sorte que, dans la balance du scrutin, une commune rurale de 400 habitants pèse autant qu'une ville d'un million d'habitants. M. Cézanne vota naturellement la constitution du 25 février 1875, dont il était un des auteurs et à laquelle il avait beaucoup travaillé, soit dans les commissions constitutionnelles, soit dans les négociations parlementaires qui avaient amené son adoption. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement d'Embrun. Dans sa circulaire aux électeurs, il insista surtout sur la nécessité de mettre sincèrement en pratique la constitution républicaine, « œuvre d'hommes désintéressés qui ont mis, dit-il, la France au-dessus de leur parti et que le patriotisme doit défendre. » Elu député sans concurrent le 20 février 1876, il alla siéger au centre gauche; mais une maladie de poitrine dont il souffrait s'aggrava, et il put à peine prendre part aux travaux de la Chambre. Il mourut à Tours le 22 juin suivant. M. Cézanne avait publié un assez grand nombre de mémoires dans les *Annales des ponts et chaussées* et fait paraître à part des notices sur les ponts métalliques, ainsi qu'une brochure sur le *Câble transatlantique* (1868, in-18). Il fut un des fondateurs et le premier président du club Alpin.

* **CHABANAIS**, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S. de Confolens, sur la Vienne; pop. aggl., 1,109 hab. — pop. tot., 1,768 hab.

CHABAS (François-Joseph), archéologue et orientaliste français, né à Briançon (Hautes-Alpes) en 1817. S'étant pris de passion pour les études qui ont fait la célébrité de Champollion, du vicomte de Rougé et de Mariette, M. Chabas a consacré ses loisirs à étudier la langue hiéroglyphique et à déchiffrer des inscriptions de l'antique Egypte. Cet infatigable érudit est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages et de mémoires qui lui ont valu d'être nommé membre honoraire de l'Institut égyptien, membre de l'Institut des provinces, correspondant de l'Académie des inscriptions, etc. Il publie, depuis 1874, un recueil mensuel intitulé: l'*Egyptologie*. Parmi ses écrits, dont quelques-uns sont justement estimés, nous citerons: *Une inscription historique du règne de Séti Ier* (1856, in-4°); *Nouvelle explication d'une particule grammaticale de la langue hiéroglyphique* (1858, in-4°); le *Papyrus magique Harris* (1861, in-12, avec planches), traduit d'un manuscrit égyptien; *Mélanges égyptologiques* (1862-1873, 4 vol. in-8°), comprenant un grand nombre de dissertations; les *Inscriptions des mines d'or*, dissertations (1862, in-4°); *Observations sur le chapitre VI du Rituel égyptien* (1863, in-4°); *Recherches sur le nom égyptien de Thèbes* (1863, in-8°); les *Papyrus hiératiques de Berlin* (1864, in-8°), avec un index et un fac-simile; *Revue rétrospective à propos de la publication de la liste royale d'Abydos* (1865, 2 parties in-8°); l'*Inscription hiéroglyphique de Rosette, analysée et comparée* (1867, in-8°); *Détermination métrique de deux mesures égyptiennes de capacité* (1867, in-8°); *Voyage d'un Egyptien en Syrie, en Palestine, en Phénicie, etc., au xive siècle avant notre ère* (1867, in-8°), traduction analytique d'un papyrus du Musée britannique; *Traduction complète des inscriptions hiéroglyphiques de l'obélisque de Louqsor, place de*

la Concorde, à Paris (1868, in-8°); les *Pasteurs en Egypte* (1868, in-4°); *Hebræo-Ægyptiaca* (1872, in-8°); *Etudes sur l'antiquité historique, d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques* (1873, in-8°), avec figures; *Recherches pour servir à l'histoire de la xixe dynastie* (1873, in-4°); les *Silex de Volgu* (1874, in-8°); *Sur l'usage des bâtons de main chez les Hébreux et dans l'ancienne Egypte* (1875, in-8°); les *Etudes préhistoriques et la libre pensée devant la science* (1875, in-8°); les *Fouilleurs de Solutré* (1875, in-8°), etc.

* **CHABAUD - LATOUR** (François-Ernest-Henri, baron DE), général et homme politique français. — Depuis un an, il avait été mis dans le cadre de réserve, lorsque, au commencement de la guerre de 1870, il demanda à rentrer dans le service actif. M. de Chabaud-Latour fut nommé membre du conseil de défense, puis il reçut, pendant le siége de Paris, le commandement en chef du génie de l'armée, et ce fut à lui que, en cette qualité, incomba la direction des travaux de l'enceinte des forts. Le 7 janvier 1871, il reçut la grand'croix de la Légion d'honneur. Elu, le 8 février suivant, député du Gard à l'Assemblée nationale par 60,446 voix, le général de Chabaud-Latour alla siéger à droite dans le groupe des orléanistes et il donna jusqu'en 1872 son appui à la politique de M. Thiers. Il vota pour les préliminaires de paix, l'installation de l'Assemblée à Versailles, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la pétition des évêques en faveur du pouvoir temporel, la proposition Ravinel, l'abrogation des traités de commerce, etc. En 1872, il se joignit aux monarchistes qui voulurent imposer à M. Thiers une politique destinée à rétablir la royauté, et, sur le refus de ce dernier, il contribua à le renverser le 24 mai 1873. Peu après, M. de Chabaud-Latour fut élu vice-président de l'Assemblée, à la place de M. Vitet, qui venait de mourir. Il se mêla à toutes les intrigues de la fusion, appuya toutes les mesures de réaction et de compression proposées par le cabinet de Broglie pour étouffer la liberté et rendre possible l'établissement d'une monarchie repoussée par le pays, et vota, le 19 novembre 1873, pour le septennat. A diverses reprises, il prit la parole sur les questions militaires, sur les fortifications de Paris, l'amélioration des frontières de l'Est, etc. Bien qu'il ne fût qu'un orateur des plus médiocres et qu'il n'eût que des notions administratives des plus élémentaires, le baron de Chabaud-Latour fut appelé, le 20 juillet 1874, à remplacer M. de Fourtou comme ministre de l'intérieur. Dans ces fonctions, il continua le système de compression intronisé par le duc de Broglie et qui avait pour base le bon plaisir sous l'état de siége, refusa de laisser paraître de nouveaux journaux, tout en laissant supprimer ou suspendre des journaux républicains, et déclara devant la commission de permanence de l'Assemblée que « jamais la presse n'avait été plus libre. » La commission de colportage ayant refusé l'estampille à un ouvrage de Mme la comtesse de Gasparin, qui, comme lui, appartenait à la religion protestante, M. de Chabaud-Latour justifia cette mesure par cette raison étourdissante, que « ce livre, remarquable par l'élévation des sujets qui y sont traités, comme par le talent, ne se trouverait pas en compagnie digne de lui sur les étagères des bibliothèques des chemins de fer. » Le 12 février 1875, il attaqua devant l'Assemblée le suffrage universel et vota, le 25 du même mois, la constitution. A cette époque, les idées que le cabinet avait soutenues relativement aux lois constitutionnelles ayant été repoussées par l'Assemblée, qui adopta les amendements Wallon, M. de Chabaud-Latour donna sa démission de ministre; néanmoins, il conserva son portefeuille jusqu'au 10 mars 1875 et fut alors remplacé par M. Buffet. Naturellement, il continua à voter avec les réactionnaires, se prononça pour la loi sur l'enseignement supérieur et fut porté sans succès, sur la liste des droites, candidat au Sénat inamovible (décembre 1875). Le 30 janvier 1876, il posa sa candidature au Sénat dans le Gard; mais il éprouva un nouvel échec. Il rentra alors dans la vie privée.

CHABAUD - LATOUR (Arthur-Henri-Alphonse DE), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1839. Admis à l'École de Saint-Cyr en 1858, il passa à l'École d'état-major en 1860 et donna sa démission l'année suivante. En 1869, il fut nommé membre du conseil général du Cher. Lors de la guerre contre l'Allemagne, M. de Chabaud-Latour servit avec le grade de capitaine d'état-major à titre auxiliaire, et il fut décoré le 2 février 1871. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, 32,420 électeurs du Cher le nommèrent député à l'Assemblée nationale. Il y suivit la même ligne politique que son père, mais sans prendre part aux discussions. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, le proposition Rivet, la pétition des évêques, la proposition Ravinel, contre la dissolution et le retour de l'Assemblée à Paris, contre M. Thiers le 24 mai 1873; il appuya toutes les mesures du gouvernement de combat, vota pour le septennat, contre les propositions Périer et Maleville, s'abstint au sujet de la constitution du 25 février 1875, se prononça pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Arthur de Chabaud-Latour se porta candidat à la députation dans le Cher (20 février 1876); mais il ne fut point réélu.

* **CHABEUIL**, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Valence, au pied d'une colline, sur la rive gauche de la Véoure; pop. aggl., 1,324 hab. — pop. tot., 3,436 hab. Filatures de soie, chapelleries, papeteries, mégisseries, tuileries et briqueteries. D'après d'Anville, Chabeuil, ville assez mal bâtie, serait l'ancienne *Cezeballiaca*. Pendant le moyen âge, elle fut souvent assiégée, prise et reprise; elle était, avant 1789, le siége d'une cour royale de justice. Le conventionnel Génissier et MM. de Montalivet y sont nés.

* **CHABLIS**, ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. E. d'Auxerre, sur la rive gauche du Serain; pop. aggl., 2,270 hab. — pop. tot., 2,300 hab. Fabrication de biscuits; tanneries. « Le nom de Chablis, dit M. Ad. Joanne, paraît pour la première fois dans l'histoire au milieu du xie siècle. Les moines de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, fuyant, en 854, les ravages des Normands, se réfugièrent à Chablis, apportant avec eux le corps de leur patron saint Martin, le grand apôtre des Gaules. Ils y fondèrent un monastère, qui fut rebâti à la fin du xiie siècle, et, dès cette époque, les bois qui couvraient la contrée furent défrichés et les terres plantées de vignes. »

CHABRIÉ (Paul), homme politique français, né à Campagnac (Aveyron) en 1823. Reçu licencié en droit, il exerça la profession d'avocat et devint, dès 1848, membre du conseil général de Tarn-et-Garonne, où il vota avec les républicains. Sous l'Empire, il continua à faire partie du conseil général, posa, comme membre de l'opposition libérale, sa candidature au Corps législatif en 1863, puis en 1869, et il échoua avec une belle minorité. Porté sur la liste des candidats républicains à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, M. Chabrié obtint dans le Tarn-et-Garonne 16,324 voix, sans être élu. Cette même année, les électeurs du canton de Lauzerte le nommèrent leur conseiller général, et le gouvernement de M. Thiers le mit à la tête de la municipalité de Moissac. Après le 24 mai 1873, il fut révoqué par le ministère de combat. Aux élections du 20 février 1876, il posa sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Moissac. Dans sa profession de foi, il affirma ses convictions républicaines et déclara que, si la constitution était revisée, son vote serait acquis à tout projet ayant pour but d'améliorer et d'affermir nos institutions. Elu député au scrutin de ballottage, contre M. Brassier, bonapartiste, par 7,477 voix, M. Chabrié est allé siéger à gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine.

* **CHABRILLAN** (Céleste VÉNARD, dame LIONEL DE MORETON, comtesse DE), connue autrefois sous le surnom de **Mogador**. — Outre les ouvrages que nous avons cités, Mme de Chabrillan a fait paraître: *Un miracle à Vichy* (1861, in-12); *Mémoires d'une honnête fille* (1865, in-12) et un assez grand nombre de pièces de théâtre, notamment: *En Australie*, vaudeville en un acte (1862, in-12); *Bonheur au vaincu*, comédie en un acte (1862, in-12); *Nédel*, opérette bouffe en un acte, musique de Boullard (1863, in-4°); *En garde!* opérette en un acte, musique de Ventejoux; l'*Amour de l'art*, vaudeville en un acte (1865, in-16); *Querelle d'Allemand*, proverbe en un acte (1864, in-18); les *Voleurs d'or*, drame en cinq actes (1864, in-4°); *Un homme compromis*, vaudeville en un acte (1865, in-18); *A la bretonne*, opérette en un acte, musique d'Oray (1869, in-4°); les *Crimes de la mer*, drame en cinq actes (1869, in-4°); les *Revers de l'amour*, comédie en cinq actes (1870, in-12); l'*Américaine*, comédie en cinq actes (1870, in-12), etc.

CHABRILLAT (Henri-Louis), auteur dramatique et journaliste, né à Marseille en 1844. Il est fils d'un ancien libraire qui fut pendant quelques années directeur de théâtre. M. Henri Chabrillat fonda en 1866 le *Gamin de Paris*, puis collabora à de nouveaux journaux, au *Corsaire*, au *Soleil*, au *Charivari*, etc.

Pendant la guerre de 1870-1871, Chabrillat reçut deux blessures et fut décoré. De retour à Paris, il s'occupa de théâtre et de journalisme, et prit part à l'administration des Folies-Dramatiques. Chabrillat a surtout travaillé pour ce théâtre; nous citerons: en 1872, *Mazeppa*, opéra-bouffe en trois actes, musique de Ch. Pourny, avec Philippe Dupin; *Dans le Bottin*, vaudeville avec Clairville; les *Cuisinières en grève*, vaudeville; en 1874, la *Belle Bourbonnaise*, opéra-comique, musique de Cœdès, avec Ernest Dubreuil; *Il pleut*, pièce en un acte; en 1876, les *Mirlitons*, vaudeville-revue en trois actes et sept tableaux; avec Duru; le *Piége à loups*, pièce en un acte, etc.

M. Chabrillat a fait représenter sur d'autres scènes: en 1869, les *Don Juan de la rue Saint-Denis*, avec Philippe Dupin (théâtre Lafayette); en 1870, aux Folies-Marigny, la *Clochette*, opérette en un acte, avec Dupin, musique de Pourny; l'*Alchimiste des Batignolles*, opérette en un acte, avec Dupin, musique de l'Eveillé; en 1873, aux Menus-Plaisirs, l'*Eléphant blanc*, opérette en quatre actes, avec Frébaut, musique de Ch. Grisart; au théâtre Taitbout, en 1876, le *Roi d'Yvetot*, opéra-bouffe en trois actes et quatre tableaux, avec Emile Hemery, musique de Vasseur; en 1877, aux Bouffes-Parisiens, les *Trois Margot*, opérette en trois actes, avec Henri Bocage, musique de Grisart. Enfin, il écrit dans le journal de M. H. de Villemessant, sous la rubrique: **Figaro en voyage**.

* **CHABRIS**, bourg de France (Indre), cant. et à 10 kilom. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arrond. et à 46 kilom. N.-E. d'Issoudun, sur la rive gauche du Cher; pop. aggl., 2,344 hab. — pop. tot., 3,116 hab. Curieuse église des xe, xiie, xiiie et xve siècles. Ce bourg a pris son nom de l'ancienne station romaine de *Carobriva* (pont sur le Cher).

CHABROL-TOURNOEL (Guillaume, vicomte DE), homme politique français, né à Paris en 1840. Il est petit-neveu du comte de Chabrol de Crousol, qui fut ministre des finances sous la Restauration. Possesseur d'une grande fortune, il a consacré ses loisirs aux voyages, aux lettres et à la politique. De retour d'un voyage qu'il fit en Amérique en 1866-1867, il publia des articles dans le *Correspondant*, puis il fonda, en 1868, l'*Indépendant du Centre*, journal monarchique dans lequel, au nom des idées libérales, il fit une vive opposition à l'Empire. En 1870, il devint un des rédacteurs du *Français*, feuille cléricale dirigée par M. Beslay. Après la déclaration de guerre et l'investissement de Paris, il servit dans la garde nationale. Elu, le 8 février 1871, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale par 45,063 voix, il alla siéger parmi les monarchistes du centre droit. M. de Chabrol vota pour la paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, les prières publiques, la pétition des évêques en faveur du rétablissement du pouvoir temporel, contre le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, la dissolution de la Chambre, pour la loi contre la municipalité lyonnaise, et contribua à renverser M. Thiers le 24 mai 1873. Oubliant qu'il s'était fait sous l'Empire le fervent apôtre des idées libérales, M. de Chabrol appuya toutes les mesures de compression proposées par le gouvernement de combat pour étouffer la liberté et la République, vota pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre la liberté des enterrements, et se prononça pour le septennat après l'échec des intrigues monarchiques pour imposer un roi à la France. Rapporteur de la loi sur l'organisation municipale, il prononça, en 1874, plusieurs discours sur la nomination des maires, sur la loi électorale municipale, en appuyant les prescriptions destinées à diminuer le plus possible le nombre des électeurs. En 1874, il vota les propositions Périer et Maleville, pour le maintien de l'état de siége; en 1875, contre la constitution du 25 février, pour la loi sur l'enseignement supérieur, et apppuya jusqu'au bout la détestable politique de M. Buffet. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. de Chabrol se porta candidat à la députation dans une circonscription du Puy-de-Dôme; mais il ne fut point élu, et il est rentré depuis lors dans la vie privée.

CHABRON (Marie-Etienne-Emmanuel DE), général et homme politique français, né à Retournac (Haute-Loire) en 1806. Il fit ses études au collége de La Flèche, puis s'engagea dans un régiment de ligne en 1824. Il fut nommé sous-lieutenant en 1830, servit en Vendée et en Bretagne de 1831 à 1834, fut élevé au grade de capitaine en 1838 et nommé chef de bataillon en 1852. Il prit part à la guerre de Crimée en 1854, fut mis à l'ordre du jour de l'armée après la bataille de l'Alma et après la prise du Mamelon-Vert, et promu lieutenant-colonel. Il fut blessé à l'assaut de Sébastopol, puis nommé colonel du 3e zouaves et envoyé en Afrique à la tête de son régiment. A l'époque de la guerre d'Italie, il fut appelé sur le théâtre des événements et prit part à la bataille de Palestro, où son courage lui valut le grade de général de brigade. Il passa au cadre de réserve en 1868, puis fut rappelé à l'activité le 17 juillet 1870, lors de la déclaration de guerre à la Prusse, et nommé commandant de la 1re subdivision du 15e corps (armée de la Loire), quelques semaines après la chute de l'Empire. Il fut nommé général de division par le ministre de la guerre, M. Gambetta, le 25 novembre 1870, et se signala par un brillant fait d'armes, le 28 janvier 1871, en enlevant, à la tête de la 2e division du 25e corps, le faubourg de Blois fortement occupé par les Prussiens.

Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé, le dernier sur six, député de la Haute-Loire, avec 26,000 voix. M. Chabron prit place au centre droit et vota pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la validation des élections des d'Orléans, pour le pouvoir constituant. Il se sépara néanmoins du groupe avec lequel il votait le plus souvent, à propos de la question du retour de l'Assemblée à Paris et aussi dans l'affaire du pouvoir temporel, où son vote fut acquis à la politique de M. Thiers. Au 24 mai, il commença par voter contre le renversement de M. Thiers, mais il ne tint pas rigueur au succès et vota bientôt avec la coalition qui avait renversé cet homme d'Etat. C'est ainsi qu'il vota le septennat, puis contre la proposition Périer, contre la dissolution, etc. Cependant il appuya l'amendement Wallon, qui constituait la République.

Après le vote des lois constitutionnelles, il se fit inscrire au groupe Lavergne et prononça, au mois d'août 1875, dans le conseil général de la Haute-Loire dont il était le président, un discours dans lequel il faisait acte public d'adhésion à la république conservatrice et s'applaudissait de voir le maréchal Mac-Mahon mis à la tête du pouvoir.

Lors des élections par la Chambre des sénateurs inamovibles, il fut porté sur la liste des gauches et fut élu.

CHACHANOTOTOTL s. m. (cha-cha-no-to-totl). Ornith. Oiseau du Mexique.

* **CHACORNAC** (Jean), astronome français, né à Lyon en 1823, mort à Villeurbane, près de Lyon, en 1873. Elève de l'Observatoire de Marseille, il fut appelé à Paris en 1834 et attaché à l'Observatoire; il s'y est acquis une certaine notoriété par ses patientes observations sur la constitution des corps célestes et les apparences des astres. En 1855, 1856 et 1857, il se signala par la découverte de plusieurs petites planètes situées entre Mars et Jupiter. Ce genre d'observations l'engagea à construire des cartes célestes très-exactes et très-détaillées pour les zones voisines de l'écliptique, là où l'on rencontre des planètes. Ce travail fut exécuté par lui avec beaucoup de soin; il y inscrivit toutes les étoiles jusqu'à la douzième grandeur. Quand un astre ordinairement de la neuvième à la douzième grandeur lui semblait changer de place, il le suivait attentivement et le rangeait au nombre des planètes télescopiques nouvelles. Après la guerre, il quitta Paris et se rendit à Villeurbane, près de Lyon, où il établit un petit observatoire. Il y fit des études sur les apparences présentées par la surface du soleil et exécuta un grand nombre de dessins des taches solaires. C'est là que la mort le surprit au milieu de ses études.

* **CHADENET** (Félix-Jean-Baptiste), administrateur et homme politique français. — Il est mort en 1874. M. Chadenet avait été réélu, en 1869, député de la 3e circonscription de la Meuse, toujours avec l'appui de l'administration, et il n'avait cessé de voter avec la majorité qui approuvait imperturbablement tous les actes du despotisme impérial. En 1868, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur, et, en mai 1869, il obtint le titre de baron pour son fils, qui était alors maître des requêtes au conseil d'Etat. M. Chadenet vota naturellement pour la guerre qui devait être si désastreuse à notre pays. Après la révolution du 4 septembre 1870, il vécut dans la retraite.

CHADOIS (Paul DE), officier et homme politique français, né à Saint-Barthélemy (Lot-et-Garonne) en 1830. Il entra dans l'armée, devint capitaine, puis donna sa démission en 1867. En 1870 et à l'époque de la guerre, il fut nommé chef de bataillon, puis colonel de mobiles et fut blessé à la bataille de Coulmiers.

Aux élections de février 1871, il obtint 80,000 voix dans le département de la Dordogne et fut élu. Il siégea au centre gauche, dont il fut un des vice-présidents et vota constamment avec ce groupe. Il prit une part importante à la discussion de la loi militaire et se prononça énergiquement, au mois d'octobre 1873, contre toute tentative de restauration monarchique et pour la fondation d'une République conservatrice.

A l'Assemblée de 1871, M. de Chadois a voté pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, pour M. Thiers au 24 mai, pour la proposition Périer tendant à organiser les pouvoirs publics, pour la dissolution (1874), pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, pour l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles. Le même député a voté contre le retour à Paris, contre l'état de siége (1873), contre la loi des maires (ministère de Broglie) et contre toutes les mesures réactionnaires demandées par les cabinets de Broglie et Buffet.

M. de Chadois fut porté sur la liste des gauches lors de l'élection des sénateurs inamovibles. Il a depuis constamment voté au centre gauche.

CHÆLODE s. m. (ké-lo-de). Genre de mammifères fossiles.

CHÆRON, fils d'Apollon et de Théro, fille de Phlyas. Il donna son nom à la ville de Chéronée.

CHÆTÈTE s. m. (ké-tè-te). Genre de polypiers.

CHÆTIUM s. m. (ké-ti-omm — du gr. *chaition*, petite crinière). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des panicées, comprenant une seule espèce, qui croît au Brésil.

CHÆTUS, Egyptide, époux de la Danaïde Astérie.

* **CHAGNY**, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N.-O. de Chalon-sur-Saône; pop. aggl., 3,817 hab. — pop. tot., 4,059 hab. « De nombreuses routes, dit M. Ad. Joanne, traversent cette ville, dont la prospérité s'accroît chaque jour; le canal du Centre lui apporte les produits du Creuzot, les bois, la

houille, les minerais, les briques réfractaires, les plâtres de la vallée de la Dheune et du Charolais. C'est à Chagny qu'avaient, en 1365, établi leur quartier général les compagnies franches appelées les Ecorcheurs ou les Tard-Venus. »

CHAGOT (Jules), industriel et homme politique, né à Paris en 1803. Après avoir dirigé la cristallerie de Montcenis (1828-1830), il prit, en 1835, la direction des établissements métallurgiques du Creuzot, qu'il abandonna l'année suivante pour s'occuper exclusivement de l'exploitation des houillères de Blangy. M. Chagot donna une impulsion considérable aux travaux exécutés dans les houillères, où il employa bientôt plus de 3,000 ouvriers, s'occupa particulièrement du bien-être de la population attachée à son industrie et créa des écoles gratuites, des associations de secours et de prévoyance. Membre du conseil général de Saône-et-Loire en 1854, il fut élu, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif dans la 2e circonscription de ce département par 17,907 voix en 1863 et réélu en 1869 par 14,491. En 1868, il fut promu chevalier de la Légion d'honneur. Bien que faisant partie de la majorité qui vota constamment pour la politique impériale, M. Chagot signa, le 4 septembre 1870, la proposition de déchéance de l'Empire faite par M. Thiers. Depuis la révolution de septembre, il a vécu dans la retraite.

CHAHAIGNES, village de France (Sarthe), sur la rive droite du Loir, cant. et à 5 kilom. de La Chartre, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Calais, à 45 kilom. du Mans; 1,480 hab. Papeterie, tuilerie, four à chaux. Eglise romane.

Cette localité a été le théâtre d'un combat entre les Français et les Prussiens le 9 janvier 1871. L'amiral Jauréguiberry, qui commandait en chef le 16e corps de la deuxième armée de la Loire, jugea avec raison que la position occupée par ses troupes était sérieusement menacée et donna l'ordre au général Barry, commandant la deuxième division de ce corps, de défendre Chahaignes le plus longtemps possible, car l'occupation de ce point était de la plus haute importance pour favoriser la retraite de nos troupes sur Le Mans.

Toutes les forces du général Barry, à Chahaignes, étaient disposées derrière la Venne, avec une grand'garde du 66e au moulin de Saint-Blaise; le 3e bataillon du 31e de marche, ayant à sa gauche un détachement du 38e, appuyait sa gauche au château de Benchart; le 2e bataillon du 31e occupait les hauteurs entre la ferme du Pressoir et Chahaignes; les chasseurs à pied et les mobiles de la Dordogne étaient établis à Chahaignes même. Le 8e mobiles formait la réserve.

Une section de la 19e batterie du 9e régiment, établie au-dessus du Pressoir avec 2 mitrailleuses, complétait cette défense, en prenant d'écharpe la route du Mans, tandis que la 2e section de la même batterie battait, des Héraudières, la route de L'Homme à Chahaignes.

Ces dispositions, quoique bien prises, étaient malheureusement incomplètes, comme le fait très-bien remarquer le général Changy (la *Deuxième armée de la Loire*), dont nous suivons le récit. Il eût fallu occuper la crête de la Corbinière, en face du château de Benchart, afin de garder les deux flancs du défilé que traverse la route qui mène de L'Homme au Mans par Saint-Pierre-du-Lorouer. On eût ainsi battu à revers le village même de L'Homme, en occupant les hauteurs d'où l'ennemi, le lendemain, pouvait contre-battre nos batteries et lancer ses obus jusque sur nos positions.

Le 9, au matin, des colonnes prussiennes débouchèrent de la Maladrerie, se dirigeant sur Saint-Pierre-du-Lorouer. Accueillies par un feu bien nourri de nos pièces de 4 et de nos mitrailleuses, elles ne tardèrent pas à rétrograder; mais bientôt une batterie ennemie s'établit à L'Homme et essaya de nous chasser du Pressoir. Mais notre artillerie, parfaitement dirigée, la contraignit à reculer jusqu'à la Gondonière, où 6 autres pièces vinrent la renforcer. Dès lors, malgré la distance, elle put régler son tir avec une grande justesse. En même temps, des hauteurs de la Corbinière, une troisième batterie prussienne tirait à toute volée, lançant ses projectiles jusqu'en arrière de nos lignes, dans un ravin où elle supposait qu'étaient massées nos réserves.

D'autre part, la fusillade crépitait sur tout le front des positions. Le 31e de marche, écrasé par des feux supérieurs, reculait lentement, mais sans cesser de combattre, ce qui permit à l'ennemi de franchir la Venne. La situation devenait périlleuse pour nos troupes, qui pouvaient être tournées par la forêt de Berfay. Pour parer à ce danger, le général Barry donna l'ordre au 8e mobiles d'en garder les passages, tandis que nos pièces des Héraudières arrêtaient une colonne ennemie qui cherchait à débarrasser le chemin de L'Homme à Chahaignes des obstacles que nous y avions placés, dans l'intention de s'emparer de ce dernier village.

Il était dix heures, et l'amiral Jauréguiberry, comprenant tout ce que la position avait de critique, pressait l'arrivée des renforts. Mais déjà les Prussiens avançaient en force sur le plateau de Chahaignes, précédés de pièces de montagne qui, tirant à mitraille, jetèrent le désordre dans nos rangs. Devant des forces d'une supériorité considérable, nos troupes durent abandonner leurs positions et reculer, la droite sur Château-du-Loir par Flée, la gauche sur Jupilles par la forêt de Berfay. La retraite s'opéra d'ailleurs en bon ordre et sans accident.

Dans le combat de Chahaignes, nos soldats déployèrent une grande vigueur, car ils luttaient contre une masse de 8,000 hommes d'infanterie que soutenait une excellente artillerie, et ils firent payer cher à l'ennemi le succès de son attaque. De notre côté, nous comptions 12 officiers et 350 hommes tués, blessés ou disparus.

CHAHO (J.-Augustin), écrivain français, né à Tardets (Basses-Pyrénées) en 1811, mort en 1858. Il fit à diverses reprises des voyages en Espagne, s'occupa beaucoup de la langue et de la littérature basques et employa ses loisirs à la composition d'un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: l'*Espagnolette de Saint-Leu, calcul rationnel des probabilités sur la fin tragique du prince de Condé* (1841, in-8°); *Philosophie des religions comparées* (1846-1848, in-8°); *Histoire primitive des Euskariens-Basques, langue, poésie, mœurs et caractère de ce peuple* (1847, in-8°); *Safer et les houris espagnoles*, (1854, 2 vol. in-8°); *Voyage en Navarre pendant l'insurrection des Basques*, 1830-1835, dont la 2e édition a paru en 1865 (in-8°); *Dictionnaire français-basque-espagnol et latin* (1856, 2 livraisons in-4°), etc.

CHAHRIVER (*le prince des métaux*), quatrième Amschaspand, dans la théogonie des parses. Il préside aux mines et a pour ennemi Savel, un des Devs. Le sixième mois lui est consacré et porte son nom.

CHAIGNET (Anthelme-Edouard), professeur et écrivain français, né à Paris en 1819. Il fit ses études au Prytanée militaire de La Flèche, où il fut successivement répétiteur 1839) et professeur de seconde (1845). Par la suite, M. Chaignet se fit recevoir agrégé et il passa son doctorat ès lettres en 1863. Cette même année, il fut nommé professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, où il est resté depuis lors. En 1868, il a été décoré de la Légion d'honneur. Lors des élections au Sénat (30 janvier 1876), il posa sa candidature dans la Vienne, se déclara dans sa profession de foi partisan de la République conservatrice et ne fut point élu. Ce remarquable érudit est l'auteur de plusieurs ouvrages très-estimés. Nous citerons de lui: les *Principes de la science du beau* (1860, in-8°); *De la psychologie de Platon* (1862, in-8°), thèse pour le doctorat, qui fut couronnée par l'Académie française; *De iambico versu* (1863, in-8°), thèse; *Des formes diverses du chœur dans la tragédie grecque* (1865, in-8°); la *Vie de Socrate* (1869, in-12); la *Vie et les écrits de Platon* (1871, in-12), ouvrage auquel l'Académie française a décerné un prix; *Pythagore et la philosophie pythagoricienne* (1873, 2 vol. in-8° et in-12); *Théorie de la déclinaison des noms en grec et en latin d'après les principes de la philologie comparée* (1874, in-8°); la *Philosophie de la science du langage, étudiée dans la formation des mots* (1875, in-12).

CHAILLAC, bourg de France (Indre), cant. et à 8 kilom. de Saint-Benoît-du-Sault, arrond. et à 28 kilom. du Blanc; pop. aggl., 408 hab. — pop. tot., 2,651 hab. Ruines du château de Brosses; dolmens et menhir sur son territoire.

* **CHAILLAND**, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Laval, sur la rive gauche de l'Ernée; pop. aggl., 572 hab.— pop. tot., 2,340 hab. Moulins à farine, à huile et à tan.

* **CHAILLE** s. f. — Pierres cassées en menus morceaux pour couvrir les routes. ‖ Rognons de calcaire siliceux, coupant des assises inférieures de marnes dans le terrain jurassique.

* **CHAILLÉ-LES-MARAIS**, bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Fontenay-le-Comte, sur un renflement du sol, environné de marécages; pop. aggl., 775 hab. — pop. tot., 2,368 hab. Fabrique de toiles communes. « Au moyen âge, dit M. Ad. Joanne, c'était encore une île entourée des eaux de la mer, et tous les villages des environs sont construits sur d'anciennes îles qui formaient une espèce de chaînon se dirigeant de l'E. à l'O. »

* **CHAILLY-HONORÉ** (Nicolas-Charles), médecin. — Il est mort à Paris en 1866.

* **CHAÎNETTE** s. f. — Helminth. Syn. de CATÉNULE.

CHAIROU (Emile), médecin français, né à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise) en 1832. Il étudia la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur. M. Chairou est attaché depuis quelques années à l'asile du Vésinet, en qualité de médecin inspecteur consultant. Il s'est fait connaître par quelques ouvrages estimés. Nous citerons de lui: *Relation d'une épidémie de rougeole et de suette miliaire observée à Rueil* (1863, in-8°); *Etude clinique sur les tumeurs fibreuses de la fosse iliaque* (1864, in-8°); *Relation d'une épidémie de variole et de varioloïde* (1866, in-8°); *Etude sur le service médical de l'asile impérial du Vésinet* (1869, in-8°); *Epidémie et contagion* (1870, in-8°); *Etudes cliniques sur l'hystérie, nature, lésions anatomiques, traitement* (1870, in-8°).

* **CHAISE** s. f. — Astron. Nom donné quelquefois à la constellation de Cassiopée.

* **CHAISE-DIEU** (LA), bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. E. de Brioude, sur un plateau; pop. aggl., 1,242 hab.— pop. tot., 1,736 hab.

CHAISE-LIT s. f. Chaise ou fauteuil, dont le coussin se dédouble sur deux supports, de manière à former un lit de repos. ‖ Pl. des CHAISES-LITS.

CHAIX (Bernard-Cyprien), homme politique français, né à Gap le 11 novembre 1821. Il fit ses études de droit, puis il revint dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat. Républicain convaincu, M. Chaix fut élu dans les Hautes-Alpes représentant du peuple à l'Assemblée législative. Il alla siéger à gauche, vota constamment avec la minorité républicaine, fit une opposition des plus vives à toutes les mesures de réaction adoptées par la majorité, de concert avec Louis Bonaparte, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. M. Chaix reprit l'exercice du barreau à Gap. Resté fidèle à ses convictions, il fut l'adversaire constant du régime impérial et se porta candidat de l'opposition à Gap contre M. Clément Duvernois lors des élections du Corps législatif en 1869. Il échoua contre ce dernier, en faveur de qui s'étaient mises en campagne toutes les influences gouvernementales. Après le 4 septembre 1870, M. Chaix fut nommé préfet des Hautes-Alpes par le gouvernement de la Défense. Ses concitoyens le nommèrent député à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, par 11,533 voix; mais, comme il n'avait pas donné sa démission de préfet dans le délai légal, son élection fut annulée. Sous le gouvernement de M. Thiers, M. Chaix fut maintenu à la préfecture des Hautes-Alpes. Il donna sa démission après le 24 mai 1873, lors de l'avénement du gouvernement de combat, et vécut dans la retraite jusqu'aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés. M. Chaix posa alors sa candidature dans l'arrondissement de Gap. « La République, dit-il dans sa profession de foi, est aujourd'hui le gouvernement légal du pays; la raison, la nécessité commandent de l'accepter sur le seul terrain de conciliation où puissent se rencontrer les hommes de bonne volonté et comme le seul moyen de fermer irrévocablement la porte aux révolutions. La clause de révision n'a pas été inventée pour servir de champ de bataille aux passions des partis. J'estime, quant à moi, qu'il ne faudra en user qu'avec une grande prudence, pour consolider l'édifice et non pour le démolir. » M. Chaix ne trouva pas de concurrent. Elu député par 10,902 voix, il est allé siéger dans les rangs de la majorité républicaine, avec laquelle il a constamment voté.

* **CHAIX D'EST-ANGE** (Gustave-Louis-Adolphe-Victor-Charles), jurisconsulte, magistrat et homme politique.— Il est mort de la rupture d'un anévrisme dans son hôtel de la rue Saint-Georges le 15 décembre 1876. Depuis 1867, il n'avait presque plus fait parler de lui; rapporteur des pétitions qui demandaient au Sénat la liberté de l'enseignement supérieur, il avait conclu contre les pétitionnaires, mais sans verve et sans éclat. Son grand talent de parole faiblissait de plus en plus, et il ne prit point part aux dernières discussions sénatoriales sous l'Empire. A partir de la révolution du 4 septembre 1870, il vécut dans une retraite profonde. Chaix d'Est-Ange, lorsqu'il mourut, était à peu près complétement oublié.

CHAIZE-LE-VICOMTE (LA), bourg de France (Vendée), arrond. et à 10 kilom. E. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,067 hab. — pop. tot., 2,445 hab. Commerce de porcs; exploitation de kaolin.

CHAKATEUCLI ou **CHAKAKOLIOUHQUI**, dieu du commerce, chez les Aztèques. Sa fête, qui avait lieu deux fois dans l'année, était ensanglantée par des sacrifices humains.

* **CHALABRE**, petite ville de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. S.-O. de Limoux, sur le Lhers; pop. aggl., 1,816 hab. — pop. tot., 2,127 hab. Importantes manufactures de draps, filatures de laine, teinturerie; fabriques de bonneterie, de nouveautés, de chapeaux, de fer, de jayet, de peignes; tanneries, moulins à farine et à foulon. Cette ville « était, au moyen âge, dit M. Ad. Joanne, la capitale du petit pays de Kercorbis. »

CHALAIN (Louis), membre de la Commune de Paris, né au Plessis-Dorin (Loir-et-Cher) en 1845. En 1870, il habitait depuis quelques années Paris, où il exerçait la profession d'ouvrier tourneur en cuivre. Il était affilié à l'Internationale et surveillé de près par la police de l'Empire. En 1870, il fut impliqué dans le fameux complot des bombes Lepet, qui se dénoua devant la haute cour de Blois. Comme il était doué d'une voix sonore, ce fut lui que ses coaccusés chargèrent de lire leur défense collective, rédigée par Theisz et Arrial; il fut condamné à deux mois de prison pour participation à une société secrète. Ce procès l'avait mis en évidence. Aux élections du 6 novembre 1870, il fut nommé adjoint à la mairie de Grenelle; il était en même temps chef de bataillon dans la garde nationale. Aux élections communales, il fut élu par 4,545 voix, sur 11,394 votants. Son rôle à la Commune fut absolument nul; il fut, le 25 avril, adjoint à la commission de sûreté générale et ne fit en aucune façon parler de lui. Aux journées de mai 1871, il parvint à s'échapper de Paris et se retira en Autriche, où il entra en qualité d'ouvrier chez un fabricant d'argenterie de Vienne.

* **CHALAIS**, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. S.-E. de Barbezieux, au confluent de la Tude et de la Viveyronne; pop. aggl., 744 hab. — pop. tot., 775 hab. Cette ville resta longtemps au pouvoir des Anglais. En 1452, Charles VII l'assiégea; un de ses capitaines la prit et passa au fil de l'épée tous ses habitants, qui avaient pris parti pour les Anglais.

* **CHALAMONT**, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. E. de Trévoux; pop. aggl., 1,147 hab. — pop. tot., 1,810 hab.

* **CHALANDON** (Georges-Claude-Louis-Pie), prélat français. — Il est mort à Aix en février 1873. L'archevêque d'Aix était un prédicateur distingué. Outre sa *Vie de Mme de Menajès*, il a publié l'*Eloge funèbre de la comtesse de Salse-d'Apremont* (1850, in-8°); l'*Oraison funèbre de Mgr Devie* (1852, in 8°) et *Souvenirs et exemples* (1845, in-18), petit livre qui a été souvent réédité.

CHALASTODERMIE s. f. (ka-la-sto-dèr-mî — du gr. *chalastos*, relâché; *derma*, peau). Pathol. Relâchement de la peau. ‖ Syn. de DERMATOLYSIE.

CHALAZONÉPHRITE s. f. (ka-la-zo-né-fri-te — du gr. *chalaza*, grêle, et de *néphrite*). Pathol. Maladie dans laquelle le rein se remplit de granulations.

CHALBÈS, héraut d'armes de Busiris. Il tomba sous les coups d'Hercule.

CHALCIMON s. m. (kal-si-mon). Entom. Syn. de PHOLIDOTE.

CHALCIOPE, fille d'Eurypyle, roi de l'île de Cos. Aimée d'Hercule, elle en eut Thessalus. ‖ Fille d'Eétes, roi de Colchide, et épouse de Phrixus, qui la rendit mère de quatre fils, Mélas, Argus, Phrontès et Cytissorus. ‖ Fille de Rhéxénor ou Chalcodon et seconde femme d'Egée.

CHALCIS, une des filles d'Asopus et de Métope. Elle donna son nom à la ville de Chalcis, en Eubée.

CHALCODON, habitant de l'île de Cos, qui blessa Hercule dans un combat nocturne, lorsque ce héros vint attaquer l'île. ‖ Eubéen, fils d'Abas, roi des Chalcidiens. Il fut tué par Amphitryon. ‖ Un des Egyptides, époux de la Danaïde Rhodie. ‖ Un des poursuivants d'Hippodamie. ‖ Père d'Eléphénor, un des amants d'Hélène. ‖ Père de Chalciope, seconde femme d'Egée. Il porte aussi le nom de Rhéxénor.

CHALCOMÉDUSE, femme d'Arcésius, mère de Laërte et aïeule d'Ulysse.

CHALCON, écuyer d'Antiloque, qui lui avait été confié par Nestor. Séduit par les charmes de Penthésilée, reine des Amazones, il passa du côté des Troyens, tomba sous les coups d'Achille et fut mis en croix par les Grecs. ‖ Père de Bathyclès, qui périt au siége de Troie.

* **CHALÈPE** s. m. — Syn. de CALÈPE.

CHALINITIS (*qui met un frein*), surnom de Minerve, à Corinthe, tiré de ce que la déesse, avant de donner Pégase à Bellérophon, avait dompté le cheval divin et lui avait mis un frein.

* **CHALLAMEL** (Jean-Baptiste-Marie-Augustin), littérateur. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à ce remarquable et savant écrivain: le *Rosier*, opéra-comique en un acte, musique de H. Potier (1859, in-12); *Précis de l'histoire et de l'insurrection de l'Inde*, avec Revoil; *Histoire du Piémont et de la maison de Savoie* (1860, in-4°); *Histoire inédite des papes depuis saint Pierre jusqu'à nos jours* (1860, in-8°); l'*Ancien boulevard du Temple* (1873, in-16); *Histoire de la mode en France* (1874, in-8°), ouvrage curieux et plein d'érudition; les *Amuseurs de la rue* (1875, in-12); le *Roi d'une île déserte* (1875, in-12). Le VIIIe et dernier volume de ses *Mémoires du peuple français* a paru en 1873. Cet ouvrage, le plus remarquable et le plus important de ceux qu'il a publiés, a été couronné par l'Académie française.

* **CHALLANS**, ville de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. N. des Sables-d'Olonne; pop. aggl., 1,775 hab. — pop. tot., 4,631 hab. Commerce de bestiaux; filature, poteries. Exploitation de tourbières aux environs; ocres de plusieurs couleurs. Menhir.

CHALLEMEL-LACOUR (Paul-Armand), écrivain et homme politique français, né à Avranches le 19 mai 1827. Après avoir fait d'excellentes études au lycée Saint-Louis, à Paris, il fut admis à l'Ecole normale supérieure (1846) et obtint, en 1849, le premier rang au concours d'agrégation de philosophie. Cette même année, M. Challemel-Lacour fut chargé de professer la philosophie à Pau, d'où il fut envoyé au lycée de Limoges en 1851. Lors du coup d'Etat de 1851, M. Challemel-Lacour se prononça avec énergie contre l'odieux attentat qui devait livrer la France au despotisme le plus démoralisant. Jeté en prison, il fut, au bout de quelques mois de détention, frappé de proscription (1852), et il alla demander un asile à la Belgique. Possédant une haute culture intellectuelle, à laquelle il joignait, dès cette époque, un talent de parole des plus remarquables, le jeune professeur fit, avec un grand succès, des conférences à Bruxelles et à Anvers, puis il voyagea en Allemagne et en Italie, se rendit en Suisse et fut chargé en 1856 de professer la littérature française au Polytechnicum de Zurich. De retour en France après l'amnistie de 1859, M. Challemel-Lacour voulut faire un cours public sur les beaux-arts, mais son cours fut interdit par l'autorité administrative. Il se livra alors à des travaux critiques et littéraires, publia une traduction de l'*Histoire de la philosophie*, de Ritter (1861, 3 vol. in-8°), et fut attaché comme critique au journal le *Temps*. Il collabora ensuite à la *Revue nationale*, à la *Revue moderne*, à la *Revue des cours publics*, à la *Revue des Deux-Mondes*, dont il fut le gérant pendant quelques mois, et donna à ces divers recueils quantité d'articles artistiques, littéraires et philosophiques qui attestaient un talent des plus remarquables. Une étude sur Guillaume de Humboldt, intitulée la *Philosophie individualiste* (1864, in-18), qui parut dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, fut très-appréciée par ceux à qui étaient familières les études philosophiques. Devenu directeur de la *Revue politique*, recueil qui fit une vive opposition à l'Empire, il fut poursuivi, en 1868, pour avoir ouvert dans la *Revue* une souscription destinée à élever un monument à Baudin, compris dans le retentissant procès qui fit la soudaine réputation de M. Gambetta et condamné, le 14 novembre, à 2,000 francs d'amende. Le lendemain de la chute de l'Empire, le 5 septembre 1870, M. Challemel-Lacour fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale préfet du Rhône. Il accepta ces fonctions, non sans une certaine épouvante, selon ses expressions, car il savait qu'il allait se trouver dans une situation singulièrement grave et difficile. Avant Paris, Lyon avait proclamé la République, et un comité de salut public s'était installé à l'Hôtel de ville. Lorsqu'il arriva dans cette ville, le 6 septembre, M. Challemel-Lacour dut parlementer avec le comité, qui avait concentré entre ses mains tous les pouvoirs et qui consentit, non sans peine, à le reconnaître comme le délégué du gouvernement central. Dans l'état d'effervescence où se trouvaient les esprits, il s'attacha à les calmer, voulant éviter tout conflit, dont les conséquences pouvaient être terribles. Grâce à son sang-froid, à sa prudence doublée d'énergie, il parvint à contre-balancer l'influence du comité de salut public, à faire mettre en liberté les prisonniers politiques incarcérés le 4 septembre et à faire procéder, le 15 et le 16 septembre, à l'élection d'un conseil municipal qui remplaça le comité révolutionnaire; mais la grande majorité du conseil municipal appartenait au parti ultra-radical, et le préfet du Rhône dut employer toute son autorité à le maintenir dans la voie de la modération, tout en se voyant contraint de céder quelquefois, pour ne pas perdre toute influence et pour éviter un conflit. Le 28 septembre, à l'instigation de Cluseret, les meneurs des clubs organisèrent une manifestation qui força les portes de la préfecture. M. Challemel-Lacour fut fait prisonnier par l'émeute; mais, grâce à des républicains dévoués, il put faire battre le rappel. La garde nationale accourut et le rendit à la liberté. Investi par la délégation de Tours de pleins pouvoirs civils et militaires, il rétablit l'ordre, expulsa Cluseret et quelques-uns des chefs du mouvement; mais il voulut éviter toutes mesures de rigueur qui pouvaient être un nouvel élément de discorde. A la suite d'un conflit avec le général Masure, qui refusait de reconnaître ses pleins pouvoirs, il donna l'ordre de l'arrêter (1er octobre). Sans police, n'ayant que son ascendant moral pour maintenir l'ordre dans la grande cité lyonnaise, où régnait une extrême surexcitation depuis que la France était la proie de l'invasion, M. Challemel-Lacour fonda un journal afin de se mettre en rapport constant avec ses administrés, de ne faire connaître que des nouvelles exactes et de faire comprendre que la République, gouvernement de liberté et de justice, doit être aussi, et au suprême degré, un gouvernement d'ordre. Grâce à ses incessants efforts, le préfet du Rhône parvint à maintenir la tranquillité jusqu'au milieu du mois de décembre. A la nouvelle de la bataille de Nuits, où la légion du Rhône avait fait des pertes énormes, la population s'émut; on répéta le mot de trahison qui tant de fois avait retenti depuis le commencement de la guerre; les clubs se réunirent et les meneurs décidèrent qu'on se porterait à la préfecture pour demander des renseignements. Ce fut alors qu'eut lieu le meurtre du commandant Arnaud, arrêté et fusillé par les hommes qui demandaient Cluseret pour général en chef (20 décembre). M. Challemel-Lacour télégraphia aussitôt ce qui venait de se passer au gouvernement de la Défense, en demandant une répression exemplaire. De concert avec M. Le Royer, il fit arrêter les coupables qu'on put saisir, puis il adressa, le 21, à la population, une proclamation dans laquelle il flétrissait énergiquement les auteurs de l'assassinat d'Arnaud et prit un arrêté par lequel il interdisait jusqu'à nouvel ordre toute réunion publique. Le jour même, M. Gambetta arrivait à Lyon, et le lendemain il assistait en tête du cortége, avec M. Challemel-Lacour, au milieu d'une foule immense, aux funérailles du commandant Arnaud. A partir de ce moment, M. Challemel-Lacour administra Lyon sans qu'il se produisît de nouveaux troubles, mais non sans tiraillements avec le conseil municipal. Il donna sa démission de préfet le 5 février 1871, en même temps que M. Gambetta. Lorsque, le 5 novembre 1871, ce dernier fonda la *République française*, M. Challemel-Lacour devint un des principaux rédacteurs de ce journal, avec MM. Spuller, Ranc et Allain-Targé. Il y donna de nouvelles preuves de sa haute valeur comme publiciste; ses articles s'y reconnaissent aisément à l'élégante fermeté du style, au tour élevé et philosophique de sa polémique.

Lors de l'élection complémentaire qui eut lieu dans les Bouches-du-Rhône le 7 janvier 1872, pour nommer deux députés à l'Assemblée nationale, M. Challemel-Lacour fut porté candidat, avec M. Bouchet, par le Comité central républicain. Il accepta le mandat impératif qui lui était imposé et fut élu par 47,954 suffrages. Le nouveau député alla siéger à gauche, dans le groupe de l'Union républicaine, suivit la ligne politique de M. Gambetta, vota pour le retour de la Chambre à Paris, pour la dissolution, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour la levée de l'état de siége, etc. Le 30 janvier 1873, à l'occasion de la discussion sur les marchés de Lyon, M. Challemel-Lacour prononça son premier discours. Dès ce début, il se révéla orateur de premier ordre. Aussi violemment qu'injustement attaqué dans plusieurs rapports de la commission des marchés, il réduisit en poussière, une à une, les accusations passionnées portées contre lui. Dans un langage admirablement littéraire, avec une modération constante dans la forme, il cribla de traits acérés la droite frémissante, répondit aux interruptions par des réponses écrasantes et d'accusé se fit accusateur. Son magnifique discours se termina au milieu d'un tumulte indescriptible. M. de Carayon-Latour se leva pour déclarer que, se trouvant près de Lyon pendant la guerre, avec ses mobiles de la Gironde, un maire avait fait un rapport contre lui et ses officiers, et que ce rapport avait été envoyé au général Bressolles, avec cette note de M. Challemel-Lacour: « Faites-moi fusiller ces gens-là. » L'ancien préfet du Rhône protesta contre cette allégation. « Je demande que cette pièce soit produite, dit-il. Cette note devrait avoir frappé si vivement l'attention, qu'elle ne peut pas avoir disparu. Elle était trop grave pour qu'on ait pu la détruire. Faites une enquête, produisez la pièce, on verra l'annotation et on jugera. » La pièce ne fut point produite, et le général Bressolles, à qui l'on envoya une dépêche, répondit d'Algérie: « Il n'existe aucun rapport contre Carayon. » Le 24 mai 1873, M. Challemel-Lacour vota pour M. Thiers. Il fit une opposition constante au gouvernement de combat, interpella le ministère le 12 novembre 1873, au sujet de la non-convocation des électeurs dans les colléges électoraux vacants, vota contre le septennat et prononça, le 18 mars 1874, un discours au sujet de la circulaire du 22 janvier 1874, relative à l'exécution de la loi des maires. Pendant ce discours, qui accrut encore sa réputation d'orateur, un membre de la droite l'ayant interrompu pour lui demander de quelle République il voulait parler, le député des Bouches-du-Rhône, s'emparant de l'interruption, lui répondit par une suite de définitions de la république telle que l'entend aujourd'hui le parti libéral tout entier, en rendant chacune de ces définitions plus triomphante de force et de raison que la précédente. Ce crescendo de démonstration indignée produisit le plus grand effet. Après avoir contribué à la chute du cabinet de Broglie (16 mai 1874) et voté les propositions Périer et Maleville, M. Challemel-Lacour attaqua la loi sur l'enseignement supérieur et répliqua avec une dialectique serrée et vigoureuse aux arguments de M. Dupanloup, évêque d'Orléans (4 décembre 1874). Le 25 février 1875, il vota la constitution républicaine, bien qu'elle fût loin de répondre à ses désirs. Le 25 décembre de cette même année, il demanda la levée de l'état de siége et prononça un réquisitoire écrasant contre l'administration de M. Buffet.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Challemel-Lacour fut porté par les républicains candidat au Sénat dans les Bouches-du-Rhône. Il rédigea alors le manifeste adressé aux électeurs sénatoriaux de ce département par des députés, des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement républicains. « Si vous voulez maintenir le gouvernement établi, c'est-à-dire faire l'économie d'une révolution, leur dit-il; si en même temps vous désirez mettre progressivement nos institutions en harmonie avec l'esprit démocratique qui pénètre les campagnes aussi bien que les grandes villes, donnez à vos délégués le mandat de porter leurs suffrages sur des hommes inébranlablement résolus à opposer une résistance énergique aux entreprises factieuses dirigées contre la République, mais aussi fermement décidés à poursuivre sans relâche et sans faiblesse la revendication des droits de la démocratie et à porter d'une main vaillante le drapeau de vos principes. » M. Challemel-Lacour fut élu sénateur le 30 janvier 1876, par 94 voix. Au Sénat, il est allé siéger à l'extrême gauche, avec laquelle il a voté. Le 18 juillet 1876, il prit part à la discussion de la loi sur la collation des grades. Dans un discours de tout point admirable, il démontra que la collation des grades, demandée par les cléricaux, n'était nullement le corollaire obligé de la liberté d'enseignement, que la liberté n'a pas besoin de privilége pour rester la liberté; puis, défendant avec une rare éloquence les droits de l'Etat, il exposa que notre système d'enseignement répond à la nécessité de maintenir l'harmonie entre l'éducation de la jeunesse et l'esprit général de nos lois, de nos institutions, de la société issue de la Révolution. L'orateur démontra ensuite, avec une irréfutable vigueur d'argumentation, que le but de l'Eglise était la domination absolue et qu'elle est l'ennemie innée de nos institutions politiques, ainsi que le prouve surabondamment le langage des papes, notamment de Pie IX, et les doctrines enseignées et pratiquées par le clergé. Par la clarté du raisonnement, par la beauté du langage, par la force des déductions, par l'autorité, M. Challemel-Lacour est incontestablement aujourd'hui un des maîtres de la tribune politique.

CHALLIÉ (Jean-François-Edouard HUGUETEAU DE), marin français, né en 1812. Admis à l'Ecole navale en 1827, il devint aspirant en 1828, enseigne en 1833, lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1851, et fut promu capitaine de vaisseau le 7 novembre 1858. Peu après, M. Hugueteau de Challié reçut un commandement naval dans la mer des Indes et, en 1868, il remplaça M. Jaurès comme commandant par intérim de la station navale de Chine. Le 24 mai 1869, il fut promu contre-amiral. Rappelé en France, il s'y trouvait au moment de la déclaration de guerre à la Prusse. Nommé, lors de l'envahissement de Paris, commandant du 9e secteur, il prit part à la défense et fut chargé, le 21 février 1871, de prendre par intérim le portefeuille de la marine et des colonies. En 1872, M. Hugueteau de Challié prit le commandement de la seconde division de l'escadre cuirassée dans la Méditerranée. Depuis lors, il a été placé dans la 2e section de l'état-major. Le contre-amiral Challié est grand officier de la Légion d'honneur.

* **CHALON-SUR-SAÔNE**, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arrond., à 58 kilom. de Mâcon, sur la rive droite de la Saône, à l'embouchure du canal du Centre; pop. aggl., 18,951 hab. — pop. tot., 20,427 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 155 comm., 144,363 hab.

* **CHALONNES-SUR-LOIRE**, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. d'Angers, au confluent du Layon et de la Loire; pop. aggl., 2,554 hab. — pop. tot., 5,836 hab.

* **CHÂLONS-SUR-MARNE**, ville de France (Marne), ch.-l. du département, à 173 kilom. de Paris, sur les rivières de Mau, de Nau et de la Marne; pop. aggl., 15,186 hab. — pop. tot., 16,413 hab. « En 1876, dit M. Ad. Joanne, on a éloigné la Marne de la ville en lui creusant un nouveau lit à 20 mètres de l'enceinte, et son ancien lit forme maintenant un canal. Vingt-deux ponts facilitent les communications; le pont voisin du chemin de fer est d'une construction remarquable; l'arche du milieu a 26 mètres d'ouverture.

» Entourée de belles plantations, parmi lesquelles la promenade du Jard tient le premier rang, Châlons s'annonce au loin par les flèches élancées de ses principales églises et présente tout l'aspect d'une grande ville. On y entre par un beau pont en pierre aboutissant à une place demi-circulaire du milieu de laquelle part, en ligne droite, la belle rue de la Marne, qui, par son extrémité opposée, débouche sur la place de l'Hôtel-de-Ville; mais les autres quartiers, coupés de rues étroites et irrégulières, ne répondent pas à cette première impression. La plupart des maisons sont construites en plâtre mêlé de pierres légères et soutenues par un bâti en poutres qui dessinent des figures bizarres sur la façade, dont le premier étage surplombe souvent sur la rue. Ce genre de construction est très-répandu dans toute la Champagne. »

Dans la funeste guerre de 1870-1871, on a beaucoup parlé du camp de Châlons. Ce fameux camp n'avait jamais servi qu'à former une sorte de champ de parade à celui qui régnait alors sur la France. Tous les ans, il allait y étaler sa prétendue aptitude stratégique, qui devait faire une si brillante figure à la campagne de Sedan. Au mois d'avril 1870, le camp de Châlons était occupé par les mobiles de la Seine, dont la turbulence causa quelques inquiétudes au maréchal Canrobert. Le courage de ces jeunes soldats n'était mis en doute par personne, excepté par les Allemands, qui les appelaient dédaigneusement des *collégiens*. Or, ces collégiens, ou plutôt ces jeunes Parisiens, l'occasion venue, devenaient les plus intrépides soldats de l'armée. M. J. Claretie raconte à ce sujet une anecdote caractéristique, que nous croyons devoir rapporter, quoiqu'elle remonte un peu loin.

« Les conscrits des quartiers populaires firent, en 1811, une telle émeute près des Arts et métiers, dans le carré Saint-Martin, qu'il fallut les faire charger par la troupe. Ils se défendirent en vrais lions et l'on dut, pour les réduire, en tuer plus d'une quarantaine.

« Eh! dit Napoléon, le soir, au préfet
» M. Frochot, voilà des gaillards qui ont
» l'esprit militaire; cela fera de bons sol-
» dats. »

» Ils le prouvèrent bientôt.

» L'année suivante, au mois de juillet, la grande partie étant engagée contre les Russes, du côté de Witesbsk, Napoléon aperçut un jour, au plus fort de l'action, trois cents voltigeurs du 9e de ligne qui, soutenus par le 16e chasseurs, luttaient avec une ardeur admirable contre les Cosaques du comte Pahlen. Un moment il les crut perdus, tant ce tourbillon de lances sembla les serrer de près. Non, rien ne les avait émus ni ébranlés. En peloton serré, près d'un ravin, ils avaient accueilli par un feu d'enfer le choc qui devait les briser, et ainsi ils avaient pu attendre que le 53e de ligne, dont le front mouvant s'était étendu comme une muraille devant l'attaque des Russes, vînt les dégager.

» Quand ils sortirent sains et saufs du cercle tourbillonnant où ils semblaient étouffés, écrasés, ce ne fut qu'un cri d'admiration et de joie dans l'armée.

» Napoléon descendit jusqu'au ravin, qui, s'ils eussent lâché d'une semelle, aurait pu devenir leur tombeau, et galopant sur leur front de bataille resté intact:

« Qui êtes-vous, mes amis? » leur cria-t-il.
» — Voltigeurs du 9e de ligne et tous en-
» fants de Paris.
» — Eh bien! vous êtes tous des braves, et
» vous avez tous mérité la croix! »

» C'étaient les indisciplinés de Paris que la bataille avait mis au pas; c'étaient les conscrits du carré Saint-Martin que le premier feu avait fondus en héros. »

Vers la fin du mois d'août 1870, l'aspect du camp de Châlons était des plus pittoresques, offrant un mélange bizarre de ces mobiles encore fashionables et des combattants délabrés, en loques, échappés au désastre de Frœschwiller. Leur camp était à Mourmelon-le-Grand; celui des soldats, qui devaient former le noyau de la nouvelle armée que Mac-Mahon allait conduire à Sedan, s'étendait de La Veuve à Bouy. Nos grands désastres n'étaient pas encore survenus, et il y avait encore chez ces jeunes gens un certain air d'espoir et d'allégresse riante. Un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Achard, d'après des notes prises sur le vif, retrace ainsi le spectacle qu'il a eu sous les yeux.

« Aux premières lueurs du jour, un coup de canon annonçait le réveil. Comme les abeilles sortent des ruches, des milliers de mobiles s'échappaient des tentes en s'étirant... Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, les cônes blancs des tentes se profilaient dans la plaine. Leurs longues lignes disparaissaient dans les ondulations de terrain pour reparaître encore dans les profondeurs de l'horizon. Un grouillement d'hommes animait cette ville mouvante.

» Des vents terribles en parcouraient la vaste étendue et nous aveuglaient de tourbillons de poussière; à la chaleur accablante du jour succédaient les froids pénétrants de la nuit. Une rosée abondante et glaciale mouillait les tentes. »

C'est au camp de Châlons que se réunirent les débris de l'armée de Mac-Mahon après l'affreuse journée de Reischshoffen. C'est là que se concentra l'armée qui allait s'engloutir à Sedan. V. ce dernier mot au *Grand Dictionnaire*. V. aussi MOURMELON.

* **CHALUS**, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. N.-O. de Saint-Yrieix, près des sources de la Tardoire; pop. aggl., 1,226 hab. — pop. tot., 2,181 hab. C'est au siége de Chalus que Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, fut atteint d'un coup d'arbalète dont il mourut douze jours plus tard, après la prise du château et de la tour.

« La tradition locale désigne la tour inférieure comme celle d'où serait parti le trait mortel, dit M. Ad. Joanne, et le rocher de Maumont, au pied duquel coule la Tardoire, comme étant l'endroit où se trouvait le roi lorsqu'il fut blessé mortellement. Les Anglais qui passent à Chalus, en se rendant aux Pyrénées, ne manquent pas de détacher quelques fragments de cette pierre, et, malgré son volume, le jour viendra peut-être où le rocher tout entier aura passé des prairies de la Tardoire dans les collections particulières de l'Angleterre. La plupart des chroniqueurs donnent au chevalier qui frappa Richard le nom de Gourdon. C'était un ennemi personnel du roi; lorsqu'il fut amené au prince mourant, il lui avoua qu'il avait eu l'intention préméditée de le tuer, pour venger quelques-uns de ses parents maltraités ou mis à mort. Néanmoins Richard lui pardonna et ordonna qu'il fût remis en liberté; mais, dès que le roi eut succombé à sa blessure, Gourdon fut écorché vif. »

CHALUTIER, ÈRE adj. (cha-lu-tié, è-re —